


Brownsburg - Chatham

Lachute

St-Philippe

Carillon

St-André

 #16 :Départ / Arrivée

— Baladeurs – 16,7 km

- - - Randonneurs – 42,7 km

..... Sportifs – 59,5 km

Parcours Gilles Roy

Parcours #16 Gilles Roy

Baladeurs : Distance : 16,7 km

- Cour de l'école
- À gauche sur Legault jusqu'au bout
- À gauche sur Wales
- À gauche sur Rivière-Rouge Nord jusqu'au bout
- À droite sur CNR
- À droite sur Rivière-Rouge Sud
- À gauche sur Wales
- À droite sur Legault vers la cour de l'école

Randonneurs: Distance : 42,7 km

- Cour de l'école
- À gauche sur Legault jusqu'au bout
- À gauche sur Wales
- À gauche sur Rivière-Rouge Nord
- À gauche sur Rodgers
- A droite sur Brown's Gore
- A gauche sur Des Sources
- À gauche sur montée Vide-Sac
- À gauche sur Félix-Touchette
- À droite sur Blvd. Cristini
- À droite sur Ave. Béthanie
- À gauche sur Blvd. Tessier
- À gauche sur Ave. Argenteuil (Rte 327)
- À droite sur Dame-Neuve
- À gauche sur chemin Île-aux-chats
- À gauche sur Route des Seigneurs (327)
- À droite sur Côteau-des-Hêtres
- À droite sur Côteau-des-Hêtres Sud
- À gauche route des Seigneurs
- À gauche rue Legault, cour de l'école

Sportifs : Distance : 59,5 km

- Cour de l'école
- À gauche sur Legault jusqu'au bout
- À gauche sur Wales
- À gauche sur Rivière-Rouge Nord
- À gauche sur ch. Rodgers
- A droite sur Brown's Gore
- À gauche sur Des Sources
- À gauche sur montée Vide-Sac
- À droite sur Félix-Touchette
- À gauche sur Route 158 (jusqu'au pont de la rivière du nord)
- À droite sur Route 327 Nord (vers Brownsburg)
- À gauche sur Principale / devient montée La Branche
- À droite sur Route du Canton (148)
- À gauche sur montée Vachon
- À gauche sur Route des Outaouais (344)
- À gauche, dans le Boisé Von Allmen, traverser la passerelle Desjardins
- À droite sur chemin Île-aux-chats
- À gauche sur Route des seigneurs (327) vers Lachute
- À droite sur Côteau-des-Hêtres
- À droite sur Côteau-des-Hêtres Sud
- À gauche route des Seigneurs
- À gauche rue Legault, cour de l'école

Les règlements de SamediVélo

- Tout participant doit posséder un vélo en bonne condition.
- Le port du casque est obligatoire.
- Tout participant doit respecter le code de la route.
- Tout participant doit signaler ses intentions pour arrêter, pour tourner à droite ou à gauche.
- Tout participant doit circuler à la file indienne et à distance respectable.
- Tout participant doit respecter les directives du chef de file.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées en circulant.
- Il est interdit de circuler avec un baladeur ou des écouteurs.
- SamediVélo et l'école primaire ne sont pas responsables des dommages physiques et matériels pouvant survenir lors de l'activité.